

Luxembourg, 15 juin 2010

LES OPÉRATIONS SUR CAPITAL À LA SUITE DE LA LOI DU 10 JUIN 2009 :

Regards croisés de l'administrateur de s.a.
et du réviseur d'entreprises agréé

Les aspects de droit comptable

David BURBI

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit comptable relatifs à la simplification du régime de contrôle des apports en nature

- Contexte et objectif
- Règle générale
 - Expert indépendant
 - Nature de la mission de contrôle
 - Incompatibilités
 - Surévaluation et sous-évaluation
- L'exception initiale (art. 26-1(4) LSC)

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit comptable relatifs à la simplification du régime de contrôle des apports en nature

- Analyse des trois (3) mesures de simplification (article 26-1 paragraphes (3bis), (3ter) et (3quater)
 - Art. 26-1(3bis) : apport de certaines valeurs mobilières cotées et instruments du marché monétaire
 - Art. 26-1(3ter): apport d'autres éléments d'actif ayant déjà fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur par un réviseur d'entreprises agréé
 - Art. 26-1(3quater): apport d'autres éléments d'actif dont la juste valeur est tirée des comptes légaux de l'exercice financier précédent contrôlés conformément à la directive 2006/43/CE

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit comptable relatifs à la simplification du régime de contrôle des apports en nature

- Exception n°1: apport de certaines valeurs mobilières cotées et instruments du marché monétaire, art.26-1(3bis)
 - Justification
 - Notion de valeurs mobilières
 - Notion d'instruments du marché monétaire
 - Notion de marché réglementé
 - Notion de prix moyen pondéré
 - Survenance de « circonstances exceptionnelles »

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit comptable relatifs à la simplification du régime de contrôle des apports en nature

- Exception n°2: apport d'autres éléments d'actif ayant déjà fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur par un réviseur d'entreprises agréé, art.26-1(3ter)
 - Justification
 - Les actifs éligibles
 - La notion d'évaluation et la responsabilité respective des parties
 - La qualité et l'indépendance de l'expert impliqué
 - La référence au réviseur d'entreprises agréé et ses implications territoriales
 - La référence aux principes d'évaluation reconnus au Luxembourg
 - Survenance de « circonstances nouvelles »

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit comptable relatifs à la simplification du régime de contrôle des apports en nature

- Exception n°3: apport d'autres éléments d'actif dont la juste valeur est tirée des comptes légaux de l'exercice financier précédent contrôlés conformément à la directive 2006/43/CE, art.26-1(3quater)
 - Justification
 - Limites conceptuelles
 - La notion de comptes légaux
 - La notion de juste valeur
 - L'entité visée par les comptes légaux
 - La dimension transfrontalière
 - Survenance de « circonstances nouvelles »

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit comptable relatifs à la simplification du régime de contrôle des apports en nature

- Des mesures de simplification efficaces ?
 - L'équilibre entre la réduction de la charge administrative et la protection des tiers-créanciers et des actionnaires minoritaires
 - Le constat d'un recours marginal à ces mesures: tentative d'explication
 - Les entreprises visées par la simplification
 - L'existence de mesures alternatives

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit comptable relatifs à la simplification du régime de contrôle des apports en nature

- Perspectives d'utilisation de ces mesures au Luxembourg ?
 - Pour les sociétés anonymes
 - Pour les sociétés à responsabilité limitée
 - Par rapport à l'évolution de la notion d'apport autre qu'en numéraire
 - Eu égard à la diffusion des normes IFRS et de l'évaluation comptable à la juste valeur

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit comptable relatifs à la simplification du régime de contrôle des apports en nature

- Les tergiversations de la 2^{ème} directive et ses incidences au Luxembourg
 - L'hésitation entre le modèle de l'« actif net » et le modèle « solvabilité / liquidité »
 - Les questions liées au maintien du capital social en environnement IFRS
 - La détermination des réserves indisponibles et disponibles
 - Le calcul de la perte du capital social
 - La distribution des dividendes

La loi du 10 juin 2009: les aspects de droit
comptable relatifs à la simplification du régime de
contrôle des apports en nature

Merci!

Questions ?